



## Démarche administratives pour le regroupement familiale

Par **fifi450**, le **24/05/2010** à **16:34**

Bonjour,

mon mari a déposé le dossier du regroupement dep 78 le mois d'octobre 2009  
il a eu la visite de logement et les ressource un apart de 26 m2 pour un couple salaire 1100  
euro loyer a 500 euro .

notre dossier est a la pref depuis le mois de mars 2010 .jusqu'au jourdhui y'a rein.

ce qui m'inquiète c'est le faite que lors du dépôt du dossier mon mari a remis les doc d'etat  
civil sans montion du mariage ni de divorce de son 1er épouse ya que notre mariage a nous  
deux même le livrait de famille la 1er épouse n'est pas montioné.

eneffet mon mari est algerien de nationalité algerienne avec residence de 10 ans moi aussi je  
suis algerienne . il s'est marie avec une française en france et divorce en france donc la mairi  
de france n'ont rien envoyer en algerie apropos du statut de mon mari.

mais lors du dépôt mon mari a remit le jugement du dévorce.

ma question 1-est ce que le faite que la montion ne figure pas pose probleme pour le dossier  
2 - est ce que la pref plafonne le montant du loyer par rapport au salaire

cordialement.

Par **chris\_idv**, le **03/06/2010** à **21:23**

Bonjour,

Avec 1100€ de revenus et 500€ de loyer pour un logement de 26m<sup>2</sup> il est peu probable que la demande de regroupement familiale soit acceptée.

Cordialement,

Par **chris\_idv**, le **03/06/2010** à **21:23**

Bonjour,

Avec 1100€ de revenus et 500€ de loyer pour un logement de 26m<sup>2</sup> il est peu probable que la demande de regroupement familiale soit acceptée.

Cordialement,

Par **fifi450**, le **06/06/2010** à **14:23**

rebonjour

mais l'enqueteur de l'ofii quand il est passé a dit que les ressource et le logement c'est ok une nouvelle la preficture la semaine derniere nous a en voiyer la lettre elle a de mandé encore les quittance de loyer et les fiches de paie ainsique l'avis d'impot . c'est pour verifier que le conjoint il travail toujours donc c'est y avais un problème il aurai pu donne un avais défavorable sans demandé un complément. moi ce qui m'iquiète si l'avis de montion merci

Par **fifi450**, le **06/06/2010** à **14:24**

rebonjour

mais l'enqueteur de l'ofii quand il est passé a dit que les ressource et le logement c'est ok une nouvelle la preficture la semaine derniere nous a en voiyer la lettre elle a de mandé encore les quittance de loyer et les fiches de paie ainsique l'avis d'impot . c'est pour verifier que le conjoint il travail toujours donc c'est y avais un problème il aurai pu donne un avais défavorable sans demandé un complément. moi ce qui m'iquiète si l'avis de montion merci